Comité de Jumelage
Pordic – Hayle
« Créons des liens »

Voyage à HAYLE du 12 au 15 MAI 2010
FORMULAIRE FAMILIAL D'INSCRIPTION
Joindre vos chèques +copie pièce d'identité

Merci de retourner ce formulaire dès que possible à :
Blandine GUILLAUME 54 rue de la Toise, 22590 PORDIC

Nombre de Participants dans la famille : |__|

Nom	**Prénom**	**Sexe (M/F)**	**Date naissance**
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……
……	……	……	……

Adresse postale :
……
……

Adresse Email (si disponible, pour messages rapides au groupe) : ……

Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| maison appel de préférence : …… (horaire)
|_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| portable appel de préférence : …… (horaire)

Renseignements nécessaires pour le choix des familles d'accueil :
Notez également si vous voudriez être hébergé avec un ou une amie, ou si vos enfants (lesquels) préféreraient l'accueil dans une autre famille

Niveau d'anglais : ☐ Bon (Peut converser) ☐ Moyen (Peut faire des phrases simples) ☐ quelques mots ou pas du tout

Fumeur (O/N) : ☐ Oui ☐ Non

Allergies (Préciser) : ……
Autres observations (mobilité, régime alimentaire, vœu d'hébergement avec quelqu'un d'autre, etc …) :
……
……
……

Le montant total du voyage sera de **204 €** par personne adulte, [***164*** *€ pour des enfants de moins de 12 ans*] , Si elle n'a pas déjà été réglée, la cotisation annuelle **obligatoire** au Comité de Jumelage, d'un montant de 10 € par famille, est payable à l'inscription en sus du prix du voyage.

Le montant de l'acompte à l'inscription est de **60 € / personne, hors cotisation.**
Règlement : merci d' établir 2 chèques établis à l'ordre du « **Comité de Jumelage Pordic-Hayle** ». :

	Montant €	**n°de chèque**	**Banque**
1 chèque pour l'acompte 60 € (+ cotisation 10 €)			
Solde (chèque encaissé 1 mois avant le départ)			

Formalités pour le départ

Pensez à vous munir d'une **Carte Européenne de Santé** délivrée par la Sécurité Sociale : demande possible par téléphone (avec votre n°de Sécurité Sociale) à la CPAM au 0820 904 79 – **délai d'obtention un mois !**

Une photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité (ou des pages « identité » et « validité » du passeport) par personne est nécessaire pour le dossier (à joindre à cette fiche). Les mineurs non accompagnés de leurs parents, doivent disposer d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par la Mairie du domicile. **C'est impératif, sinon l'enfant sera bloqué à la douane à Roscoff !**

Attention le voyage est limité à 48 places, mais une liste d'attente sera constituée.

*** *** ***

Pensons à l'accueil de nos amis de HAYLE du 27 au 31 août 2010

Voudriez-vous accueillir et héberger en retour des personnes venues de HAYLE (dernier week-end d'août) ?
Si oui, pourriez-vous accueillir ☐ une personne seule ; ☐ un couple ; ☐ + 1 enfant ? ;

ou bien
☐ 2 personnes seules ; ☐ 1 couple et 1 personne seule ; ☐ 2 couples *(cocher la ou les cases possibles).*